



Réf. Farde e-Assemblées : 2435366

N° OJ : 41

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Budget participatif 2020.- Asbl "Le Salon de Bugrane".- Subside : 20.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi Communale ;

Vu que le Conseil Communal du 14 décembre 2020 a déclaré lauréats 14 projets du Budget participatif de Neder-over-Heembeek 2020 ;

Vu que le Conseil Communal du 29 mars 2021 a adopté la convention cadre qui lie la Ville et les porteurs de projets du Budget Participatif 2020 ;

Considérant que le projet intitulé "Conques acoustiques" a été retenu parmi les projets lauréats ;

Considérant, après analyse, que la porteuse de l'idée, pour le compte de l'asbl "Le Salon de Bugrane", a montré sa motivation et sa capacité à réaliser le projet en partenariat avec la résidence Les Églantines qui permettra l'entreposage et le prêt des conques ;

Considérant que le règlement prévoit la signature d'une convention entre la Ville de Bruxelles et les lauréats du processus en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

ARRÊTE :

Article 1.- Octroi d'un subside de 20.000,00 EUR à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire 2021 à l'asbl "Le Salon de Bugrane" (n° d'entreprise : 0670.592.870, avenue de la Bugrane 108, 1020 Bruxelles, représentée par M. Frédéric Anspach, Mme Andrée-Claude Brayer et M. Pierre Thomas) porteuse du projet lauréat "Conques acoustiques" visant l'acquisition de conques acoustiques mobiles.

Article 2.- Le texte de la convention qui lie la Ville et l'asbl "Le Salon de Bugrane" dans le cadre du Budget Participatif 2020, est adopté.

Annexes :